



## LETTRE OUVERTE AU MINISTRE X.BERTRAND

Le 7 février 2012 nos organisations syndicales ont appelé les personnels à la grève pour :

- **la reconnaissance en accident de service des suicides de Luc Béal-Rainaldy et Romain Lecoustre,**

mais aussi pour :

- l'abandon immédiat de tous les objectifs chiffrés
- l'arrêt des suppressions d'emplois alors que la charge de travail ne cesse d'augmenter
- l'arrêt des suppressions de missions (emplois, formation professionnelle), des mutualisations de fonctions avant leur externalisation
- le retrait de la note sur la ligne hiérarchique
- l'arrêt de la dévalorisation et de la déstabilisation des agents comme mode de relations hiérarchiques.

A nouveau, le 15 mars, ces demandes ont été réaffirmées, et en particulier le fait qu'il vous appartenait de procéder à cette reconnaissance sans vous défausser sur l'avis des commissions de réforme.

Vous n'avez pas reçu les syndicats et vous avez, par la voix de vos représentants, éludé le problème.

Les conséquences en sont que le 20 mars 2012, la commission de réforme des Hauts-de-Seine, devant rendre un avis sur la reconnaissance en accident de service du suicide de Luc Béal-Rainaldy, survenu le 4 mai 2011 dans les locaux de la DAGEMO, a rendu un avis défavorable.

La commission a conclu à « l'absence de lien direct et déterminant entre le travail et le suicide » de Luc.

Mais cet avis n'est pas unanime :

- Le DIRECCTE Ile de France, accompagné tout au long de la commission des RUT 75 et ex-RUT 92, s'est abstenu.
- Les médecins siégeant à la commission de réforme et le représentant du Ministère des Finances ont émis un vote défavorable.
- Seuls les représentants du personnel, Lydia Saouli et Philippe Royer, se sont prononcés pour l'imputabilité au service du suicide de Luc.

La Commission ne s'est pas déroulée de manière équitable, car l'administration était surreprésentée alors que l'épouse de Luc n'avait même pas été informée de l'ensemble de ses droits.

Le 22 mars, dans le Nord, la commission de réforme a refusé de statuer, alors que la commission de réforme d'Aras, UT de Romain au moment de sa tentative de suicide survenue en juillet 2011 l'a reconnue imputable au service, et a décidé de recourir à une expertise psychiatrique.

Ces deux commissions ont été reconvoquées pour les 12 et 19 avril 2012.

Monsieur le ministre, nous vous tenons pour le premier responsable de cette situation qui est ressentie comme profondément injuste par tous les agents de notre ministère et dont chacun imagine les souffrances morales qu'elles font endurer aux familles.

Ainsi, dans des entreprises, où sont employés des fonctionnaires, comme France Télécom, ou dernièrement La Poste, des suicides liés au travail, comme le sont celui de Luc et celui de Romain, ont été reconnus, parfois immédiatement, comme accidents de service.

Par ailleurs, les agents de l'inspection du travail sont amenés régulièrement à intervenir auprès des entreprises qu'ils contrôlent pour que celles-ci déclarent les accidents du travail que constituent les suicides de salariés liés au travail. Et leur propre ministre s'y refuserait ?!!

Il vous appartient, à vous et à vous seul, M. Le ministre, de procéder immédiatement à la reconnaissance en accident de service de ces deux agents, et d'engager avec les syndicats les négociations sur les revendications du personnel et notamment sur celles qui ont été à la base des mouvements des 7 février et 15 mars 2012.

**Les personnels soussignés s'associent à cette lettre.**

**Nom – Prénom**

**Affectation**

**Signature**